



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and at the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of Supply Arrangement No. . Only suppliers who are pre-qualified and have been issued a supply arrangement at the time this bid solicitation is issued are eligible to bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro

. Seuls les fournisseurs qui sont pré-qualifiés et auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis au moment où cette demande de soumissions est émise peuvent présenter une soumission.

Solicitation No. - N° de la demande	Amendment No. - N° de modification
Solicitation closes - La demande prend fin at - à on - le	File No. - N° de dossier

Date of Solicitation - Date de la demande	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à :	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	Facsimile No. N° de télécopieur
Destination	

**Instructions:
Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Supplier Name and Address - Nom et adresse du fournisseur	
Telephone No. - N° de téléphone	
Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date

Annexe « E » - Demande De Soumissions

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoins

Cette demande de soumissions ainsi que le contrat subséquent sont émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) E60HN-200ACS. Toutes clauses et modalités de cet AMA s'appliquent.

Le fournisseur est tenu de soumettre une soumission pour tous les articles énumérés à l'appendice « A » - Énoncé des travaux ci-joint.

3. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées ([2003](#)) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](#)*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

4. Demande de soumissions

Les soumissions doivent être soumises à l'autorité contractante indiqué dans la demande de soumission à l'article 5.1 de l'Annexe « F » Clauses du contrat subséquent par le 15 janvier 2024 à 14h HNE.

5. Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 2 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

6. Procédures d'évaluations

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers :

6.1 Évaluation Technique

Toutes les soumissions doivent être complètes et fournir toutes les informations demandées dans l'appel d'offres pour permettre une évaluation complète et exhaustive. Les fournisseurs ne peuvent proposer que des produits de l'annexe "C" et/ou des services de l'annexe "A".

1. Méthode de sélection

La méthode de sélection en vue de l'attribution du contrat est la suivante :

2. Critères d'évaluation obligatoires

On évaluera les propositions conformément aux exigences obligatoires précisées aux présentes. Les soumissionnaires sont priés de répondre à chaque exigence avec suffisamment de détails pour que l'équipe d'évaluation puisse mener intégralement l'analyse et l'évaluation requises. Les propositions qui ne respectent pas les exigences obligatoires ne seront pas étudiées plus avant. Seules celles qui répondent aux critères d'évaluation obligatoires seront évaluées conformément aux critères d'évaluation qui sont assujettis à la cotation par points.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

EXIGENCES	RENOI À LA PROPOSITION
Q1 Le soumissionnaire livrée le matériel avant le 31 mars 2024.	
Q2 Distributeur/Succursale du Québec.	
Q3 Connaissance technique des produits, certification ou licence.	
Q4 Connaissance techniques à l'installation. Le soumissionnaire doit montrer qu'il a les ressources disponibles pour des questions et partager des manuels/guides en français et anglais.	
Q5 Exigences pour livraison: Les items doivent être emboiter et identifier	
Q6 Garantie d'un ans min produit et licences. Les doivent Licences être non activé à la livraison.	

6.2 Évaluation financière – évaluation du prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (destination), Incoterms 2000, incluant ainsi les droits de douane et la taxe d'accise applicable. La taxe sur les produits et services et/ou la taxe de vente harmonisée en sus, selon le cas.

6.3 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

7. Clauses du contrat subséquent

Veuillez-vous référer à l'annexe « F » Clauses du contrat subséquent de l'AMA E60HN-200ACS.

8. Attestations et renseignements supplémentaires

8.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Annexe « F » - Clauses du contrat subséquent

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoins

Veuillez-vous référer à l'appendice 1.E - Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

Conditions générales [2010A](#) (2022-12-01)- biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Conditions générales supplémentaires

4014 (2022-06-20) Suspension des travaux

1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) *Manquement de la part de l'entrepreneur* » ou *Résiliation pour raisons de commodité* » dans les conditions générales [2010A](#) (2022-12-01)- biens (complexité moyenne).
2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de livraison selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

4013 (2022-06-20) Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place.

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

A3015C (2014-06-26) Attestations – contrat

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

3.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018-06-21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

4. Durée du contrat

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2024.

5. Responsables

5.1 L'autorité contractante du client

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Victoria Amanze-Njoku
Adresse : 800, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 500, Montréal (Québec) H3B 1X9
Téléphone : 438-342-3758
Courriel : victoria.amanze-njoku@dec-ced.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet [*Serait accessible à l'attribution du contrat*]

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur [*Section à remplir*]

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix ferme pour un coût de \$ _____ (*insérer le montant à l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Paiements uniques

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
- (b) Un exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires générales 2010A (2022-12-01)- biens (complexité moyenne);
- (c) Appendice 1.E Énoncé des Besoin;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » OU « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

10. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) 800 Boul René Lévesque Ouest, Montréal, QC, Suite 500 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Appendice A – Énoncé des Besoins

1. Présentation - Développement économique Canada pour les régions du Québec

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

DEC atteint ses résultats en appuyant les entreprises – principalement des PME – et les organismes à but non lucratif (OBNL) par des investissements stratégiques. C'est par l'intermédiaire de ses 12 bureaux d'affaires répartis dans les régions du Québec et des liens tissés avec les autres acteurs du développement économique que DEC reste à l'affût des besoins des régions et des entreprises, et qu'il offre, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets qui soutiennent les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de développement.

Pour obtenir de plus amples informations sur le mandat et les activités de DEC, visitez <http://www.dec-ced.gc.ca>.

1.0 Portée

Le présent document a pour but de décrire la portée des travaux du Système de sécurité électronique national (SSEN). Ces exigences permettent de cerner l'infrastructure, les caractéristiques et la fonctionnalité nécessaires pour permettre au SSEN d'appuyer Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) dans ses établissements à l'échelle nationale. À l'heure actuelle, DEC possède 12 établissements munis de solutions incompatibles avec le Système de détection des intrusions et de contrôle de l'accès dans la province de Québec. DEC souhaite remédier à la situation en définissant une solution organisationnelle unique qui donnerait des capacités de surveillance et de vérification aux établissements de DEC. L'objectif est de continuer à fournir les mêmes capacités techniques, fonctionnelles et opérationnelles en ce qui concerne la sécurité à tous les établissements de DEC.

La sécurité matérielle correspond aux mesures prises par DEC pour protéger les employés, les biens et les renseignements. Les lignes directrices de la Gendarmerie royale du Canada portant sur la protection, la détection et l'intervention ont servi de fondements dans l'élaboration de l'énoncé des travaux. Selon le guide de sécurité G1-025, les mesures de protection sont assurées au moyen d'obstacles matériels, procédures et psychologiques visant à exercer un effet dissuasif ou à retarder l'accès non autorisé ». Les barrières protectrices doivent : dissuader un attaquant; délimiter le périmètre d'une zone restreinte; retarder ou empêcher l'accès; protéger une personne ou un bien contre une menace; contenir une personne ou un bien dans une pièce ou une zone; ou empêcher la fuite.

« Des mesures de détection passent par l'utilisation des dispositifs, des méthodes et des procédures qui s'imposent pour que les ministères soient prévenus des tentatives ou des cas réels d'intrusion. » La détection comporte quatre étapes : remarquer l'événement; transmettre l'information concernant l'incident à un centre d'analyse; analyser l'information reçue; et évaluer l'information et, si l'événement est jugé non autorisé, déclencher l'intervention. « Dans le contexte de la sécurité matérielle, l'intervention consiste à mettre en œuvre des mesures visant à faire en sorte que les incidents ayant trait à la sécurité soient déclarés aux responsables de la sécurité et à ce que des mesures correctrices à court et à long terme soient adoptées en temps opportun. » Les stratégies d'intervention efficace devraient reposer sur les adversaires et leurs compétences, la capacité des intervenants de se rendre au bien ou à la cible ainsi que les compétences des

intervenants. Le présent énoncé des besoins comprend une description des aspects techniques de ces principaux éléments d'une stratégie de sécurité matérielle efficace.

1.1 Objectif :

L'objectif du SSEN est d'offrir à DEC un système informatisé qui lui permet d'intervenir lors de situations ou d'incidents réels ou potentiels présentant un risque pour la sécurité et la sûreté de son personnel, de ses biens et de ses renseignements afin de les protéger et de les défendre.

1.2 Contexte

Le contexte en est un d'étalement géographique des succursales et du fait qu'elles sont parfois installées dans des installations privées, parfois dans des édifices de la couronne. Ce fait renforce la position et le besoin de mettre en place un système centralisé de gestion des accès à nos bureaux.

2.0 Besoins :

Fournir la liste des items ci-dessous.

1.	Kit de démarrage Kantech KT-400	8
2.	Licence, Kantech	8
3.	Batterie 12 V 7AH - fabricant : Kantech	8
4.	Transfo 24Vac 50VA - fabricant : Altronix	8
5.	NEO HS2032 panneau de contrôle grand - Mfr : DSC	8
6.	Clavier LCD - fabricant : DSC	8
7.	Power Neo 8-zone expansion - fabricant : DSC	8
8.	Batterie 12 V 7AH - fabricant : Kantech	8
9.	Transfo 24Vac 50VA - fabricant : Altronix	8
10.	Câble 4/22 JKT - Mfr : Provo - 300 mètres	1
1.	Lecteurs mobiles 20TKS-00-000000 (mullion)	16
2.	Licences mobiles, MID-SUB-T100	16
1.	IP04-02T-Q : ExacqVision NVR 4 caméras/canaux.	8
2.	TPE-TG50G : Commutateur TRENDNET POE 4 ports	8
3.	ANV-L7082R Hanwha Cameras dome, veri-focal, interior.	8

SA No. - N° de l'AMA
E60HN-200ACS

Client Ref. No. - N° de réf. du client
9K001-S24-0127

Rev. No. - N° de la rév.

File No. - N° du dossier
9K001-S24-0127

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.1 Contraintes :

L'entrepreneur doit veiller à ce que tous les matériels ne fassent l'objet d'aucun droit de propriété et soient dotés d'une architecture ouverte.

Aucune partie du présent contrat ne peut être cédée ou sous-traitée par le vendeur sans l'accord écrit préalable du client. Toute partie sous-traitée par le vendeur est soumise aux conditions générales du présent contrat.

L'entrepreneur ou toute personne agissant au nom de l'entrepreneur, ne doit pas faire de publicité ou de matériel publicitaire faisant référence à Développement économique Canada pour les régions du Québec ou à l'un de ses agents ou employés, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit du client à cet effet.

2.2 Échéances et dates de livraison :

L'ensemble du matériel doit être livré avant le 31 mars 2024 à Montréal, 800 Boul René Lévesque Ouest,
Montréal, QC, Suite 500

Appendice B – Base de Paiement

L'entrepreneur sera payé en fonction de la base de paiement suivante pour les biens reçus dans le cadre du présent contrat.

1. Prix Unitaire Ferme

En ce qui concerne la prestation des travaux décrits à l'Annexe A – Énoncé des besoins, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes tout inclus ci-dessous dans le cadre du présent contrat, taxes applicables en sus.

Item	Description	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
1	Kit de démarrage Kantech KT-400	8		
2	Licence, Kantech	8		
3	Batterie 12 V 7AH - fabricant : Kantech	8		
4	Transfo 24Vac 50VA - fabricant : Altronix	8		
5	NEO HS2032 panneau de contrôle grand - Mfr : DSC	8		
6	Clavier LCD - fabricant : DSC	8		
7	Power Neo 8-zone expansion - fabricant : DSC	8		
8	Batterie 12 V 7AH - fabricant : Kantech	8		
9	Transfo 24Vac 50VA - fabricant : Altronix	8		
10	Câble 4/22 JKT - Mfr : Provo - 300 mètres	1		
11	Lecteurs mobiles 20TKS-00-000000 (mullion)	16		
12	Licences mobiles, MID-SUB-T100	16		
13	IP04-02T-Q : ExacqVision NVR 4 caméras/canaux.	8		
14	TPE-TG50G : Commutateur TRENDNET POE 4 ports	8		
15	ANV-L7082R Hanwha Cameras dome, veri-focal, interior.	8		
16	Livraison	1		
Coût total :				

SA No. - N° de l'AMA
E60HN-200ACS

Client Ref. No. - N° de réf. du client
9K001-S24-0127

Rev. No. - N° de la rév.

File No. - N° du dossier
9K001-S24-0127

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Appendice C - Attestation : Aucune exigences relative à la sécurité dans le contrat



* Non classifié

Sécurité lors de l'octroi de contrats

Attestation : Aucune exigence relative à la sécurité dans le contrat

La Directive sur la gestion de la sécurité du Secrétariat du Conseil du Trésor stipule que tous les contrats doivent être évalués afin de déterminer les exigences en matière de sécurité.

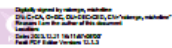
S'il a été déterminé qu'il n'y aura aucun accès à des renseignements, à des biens ou à des installations de nature délicate du gouvernement du Canada, ni aucun échange de ces renseignements ou ces biens dans le cadre d'un contrat, une attestation en ce sens doit figurer dans le contrat.

(Remarque : si des modifications sont apportées au contrat, il sera nécessaire de réévaluer les exigences de sécurité).

Numéro de demande À compléter par les Approvisionnements	Numéro du contrat	Résumé de l'énoncé des travaux
9K001-S24-0127	9K001-S24-0127	L'objectif du SSEN est d'offrir à DEC un système informatisé qui lui permet d'intervenir lors de situations ou d'incidents réels ou potentiels présentant un risque pour la sécurité et la sûreté de son personnel, de ses biens et de ses renseignements afin de les protéger et de les défendre.

J'atteste par la présente, après évaluation approfondie de l'énoncé des travaux pour l'acquisition de biens ou de services dans le cadre de la demande ou du contrat susmentionné, que le fournisseur n'aura pas besoin d'accéder à des renseignements ou à des biens protégés ou classifiés du gouvernement du Canada.

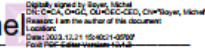
Nom de l'agent de la sécurité: Micheline Roberge Date : _____

Signature : roberge, micheline  Date : _____

Acquisition de biens ou de services :

- Ce formulaire d'attestation doit être transmis au dirigeant principal de la sécurité (DPS) de Développement économique Canada pour les régions du Québec ou au spécialiste fonctionnel de la sécurité délégué aux fins d'examen et d'approbation à l'adresse infosec@dec-ced.gc.ca.
- Ce formulaire d'attestation doit être inclus dans tous les documents précontractuels et contractuels qui ne comportent pas d'exigence de sécurité.

Nom du DPS ou du spécialiste fonctionnel de la sécurité délégué : Michel Boyer

Signature : Boyer, Michel  Date : _____